

Compétence similaire 3 CC
 Compétence similaire 2 CC
 Compétence complémentaire
 Compétence isolée

TABLEAU COMPARATIF DES COMPETENCES

CC Saosnois / CC Pays Marollais / CC Maine 301

CC Saosnois	CC Pays Marollais	CC Maine 301
<p>Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; <u>plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Charte de Pays • Financement du CAUE ou tout organisme s'y substituant • Transport routier en commun : <ul style="list-style-type: none"> . transport intra-urbain et de desserte des communes, . ramassage scolaire . transport des scolaires des écoles maternelles et primaires pour les activités scolaires (hors restaurants municipaux), . transport pour les Centres de Loisirs Sans Hébergement, . transport pour les organismes oeuvrant dans le domaine de l'insertion/recherche d'emploi 	<p>Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur</p> <p>Adhésion au syndicat mixte du Pays de la Haute Sarthe (△ retrait du SM envisagé)</p> <p>Gestion d'un service minibus A ce titre, la communauté de communes gère : - les transports hebdomadaires du lundi et du jeudi - les transports journaliers pour le déjeuner à la Maison de Retraite des personnes âgées de Marolles-les-Braults non résidentes dans cet établissement - les réservations ponctuelles aux associations, établissements scolaires et collectivités territoriales</p> <p>Adhésion au Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) du syndicat mixte du Pays de la Haute Sarthe</p>	<p>Aménagement de l'Espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur</p> <p>Etablissement de schéma de secteur, ou de charte intercommunale de développement et d'aménagement du territoire,</p> <p>Création et réalisation de Zones d'Aménagement Concerté d'intérêt communautaire. Sont d'intérêt communautaire, les ZAC destinées à l'aménagement des zones d'activité prévues à l'article 2 ci-dessous, et celles servant à la mise en œuvre des mesures en faveur du logement arrêtées dans le cadre de la compétence II.2 : « Politique du logement social...du logement des personnes défavorisées ».</p> <p>La maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'un Système d'Informations Géographiques sur les communes membres, ainsi que les achats de matériels et de prestations induites pour le fonctionnement et l'évolution de ce SIG,</p> <p>Elaboration, suivi, gestion et révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT).</p>

Actions de développement économique intéressant l'ensemble de la communauté

Actions à caractère économique visant la promotion du territoire et le développement économique :

- **Zones d'activités à vocation industrielle, artisanale, tertiaire et commerciale** à compter du 26 décembre 1994 :

ZA du Saosnois à Mamers, parcelles cadastrées section AB n° 10-94-96-95-116-117-118-128-109-107-114-115-130-129-127 ;

Village d'artisans ZI de Bellevue à Mamers, parcelles cadastrées section AC 185-186-192-193-188-195-190-194-181-184-182-180-179-178-177-176-175 ;

Site industriel ZI de Bellevue à Mamers, parcelles cadastrées section AP n° 143-144-145-168 ;

Village d'entreprises rue Charles Granger, parcelles cadastrées section AN n° 13-234-233 ;

ZA du Haut Eclair à Mamers, parcelles cadastrées section AI n° 167-166-165-152-154-119-156-164 ;

ZA des Cytises à Saint Cosme en Vairais, parcelles cadastrées section ZE n° 61-62-63-64 ;

ZA de Bellemare à Saint Longis parcelles cadastrées section ZN n° 75-76-77-16 ;

ZA à Saint Calez en Saosnois, parcelles cadastrées section ZN n° 63-65 et création, acquisition, aménagement et entretien de zones futures,

- **Immobilier d'entreprise à compter du 26 décembre 1994 sur les zones d'activités telles que définies ci-dessus,**

- **Maisons médicales,**

- **Opération Programmée de l'artisanat et du commerce ou toute autre procédure s'y substituant,**

Aménagement, entretien et gestion de zones d'activités industrielles, artisanales, commerciales, tertiaires ou touristiques d'intérêt communautaire.

➔ **Sont d'intérêt communautaire :**

la zone d'activités située à la Colinière-Champ Roux à Courgains

➤ **Constitution de réserves foncières communautaires**

➤ **construction et location d'immobilier d'entreprise dans les zones d'activités communautaires**

➤ **Soutien au maintien du dernier commerce de proximité par secteur d'activités**

A ce titre, la communauté de communes assurera :

l'achat des murs des locaux

les travaux d'aménagement et de réhabilitation

la gestion locative en offrant la possibilité d'accession à la propriété

➔ **Sont d'intérêt communautaire :**

les commerces alimentaires, de restauration, café d'une superficie inférieure à 200m²

➤ **Soutien aux actions économiques menées par d'autres organismes (participations au syndicat mixte du Parc d'Activités d'Intérêt Départemental de Maresché, Carrefour Entreprise, Sarthe Expansion)**

Construction, gestion et entretien d'une maison médicale pluridisciplinaire située rue des Pommes d'Amour à Marolles-les-Braults.

. aménagement, entretien, et gestion de nouvelles zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique, qui sont d'intérêt communautaire.

Sont d'intérêt communautaire :

- **Les zones d'activités économiques réalisées postérieurement à la création de la communauté de communes, et répondant cumulativement aux critères suivants : emprise égale ou supérieure à 2 Ha, et investissements publics supérieurs à 200.000 € Hors Taxes.**

- **Les bâtiments blancs à vocation économique situés sur les espaces précités.**

. Toute action pour la promotion, la création, l'implantation d'entreprises, ou le développement des zones d'activités communautaires.

. toute action, aides directes ou indirectes, destinées à la création ou au développement d'activités industrielles, artisanales, commerciales, tertiaires ou touristiques à l'intérieur des zones d'activités communautaires.

. mise en place et/ou participation à des actions ou des politiques contractuelles, contribuant au développement de l'économie industrielle, artisanale, commerciale, tertiaire, de loisirs, touristique, culturelle, ou agricole, sur le territoire intercommunal, (avec l'Europe, l'Etat, la Région, le Département, et le Pays du Perche Sarthois).

. Maison de santé : Etude, acquisition, construction, extension, location, gestion et entretien d'une Maison de santé et éventuelles annexes, Soutien à l'installation et au maintien de professionnels de santé et notamment aux maisons médicales dans les conditions définies par l'article L. 1511-8 du code général des collectivités territoriales.

• Actions à caractère touristique visant la promotion du territoire et le développement touristique :
 office de tourisme,
 équipement d'hébergement et de randonnées à vocation touristique (à l'exclusion du camping sis à Mamers),
 belvédère de Perseigne,
 club hippique, création,
 aménagement et entretien du sentier de randonnée qualifiée de « voie verte » sur le site de l'ancienne voie ferrée comprise entre Mamers et le lieudit « La Hutte » sur la commune de Coulombiers, dans sa partie comprise entre les communes, incluses, de Mamers et des Mées.

Aménagement et entretien d'équipements de signalisations et mobilier touristiques et culturelles
 Conception de documents de communication
 Etudes relatives au tourisme

Equipements touristiques d'intérêt communautaire :
 ⇒ Mise en œuvre d'un Office de Tourisme ou structure équivalente dont la gestion pourra être assurée soit directement par la communauté de communes, soit par un tiers (personne morale de droit privé ou public), et qui aura pour missions :
 mise en réseau, animation et information des acteurs du tourisme du territoire
 -coordination et accompagnement dans le cadre d'actions collectives
 -développement, qualification et valorisation de l'offre touristique
 -promotion et communication en lien avec les structures locales, départementales et régionales
 ⇒ entretien et balisage des sentiers de randonnée d'intérêt communautaire, sont d'intérêt communautaire les sentiers figurant au Topo-Guide du Perche Sarthois et qui figurent sur le plan annexé aux présents statuts
 ⇒ valorisation touristique du patrimoine culturel et naturel en lien avec les itinéraires de randonnées d'intérêt communautaire
 ⇒ l'aménagement, la gestion, le développement et la promotion :
 -d'une salle à vocation touristique et culturelle, sur la commune de Jauzé, qui hébergera une exposition pérenne sur l'If Millénaire de la commune et les arbres remarquables
 -du château de Haut Eclair, sur la commune de Nogent-le-Bernard, pour en faire un lieu d'accueil de qualité pour diverses manifestations touristiques et/ou culturelles, réceptions publiques et/ou privées
 -du jardin Potager du Château à Bonnétable
 -de la Maison de l'Ecole et de l'Ecrivain à Bonnétable.
 -du site de la Vieuville à Beaufay
 -des anciennes Halles à Bonnétable.

CC Saosnois	CC Pays Marollais	CC Maine 301
<p><u>Politique du logement et du cadre de vie</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Logement social à compter de la publication de l'arrêté interpréfectoral portant modification des statuts et logements sociaux situés sur les communes suivantes : <ul style="list-style-type: none"> Saint Calez en Saosnois, ancien presbytère, parcelle cadastrée section ZE n° 35 et parcelle de lotissement cadastrée section ZN n° 77, Mamers : rue Ernest Renan, parcelles cadastrées section AK n° 521-523-525, Saint Cosme en Vairais avenue Charles de Gaulle, parcelle cadastrée section AE n° 349, Saint Rémy du Val, parcelle de lotissement cadastrée section ZO n° 240, Saint Longis, parcelle cadastrée section ZL n° 36-37-48-49 • Opération programmée de l'habitat ou toute autre procédure s'y substituant • Conférence intercommunale du logement • Observatoire de l'habitat 	<p>Réhabilitation, entretien et gestion logements locatifs communautaires</p> <p>➔ Sont d'intérêt communautaire : les opérations de réhabilitation de logements communaux d'un montant de travaux supérieur à 30 000 €.</p> <p>Elaboration d'un plan intercommunal de l'habitat locatif</p>	<p>Construction et rénovation de logements sociaux en faveur des personnes défavorisées ; sont d'intérêt communautaire les 13 logements suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> . 16 rue des Landes 72110 BEAUFAY . 18 rue des Landes 72110 BEAUFAY . 20 rue des Landes 72110 BEAUFAY . 22 rue des Landes 72110 BEAUFAY . 4a rue du Mans 72110 BEAUFAY . 4b rue du Mans 72110 BEAUFAY . 4c rue du Mans 72110 BEAUFAY . 14 rue de la Cannelière 72110 BONNETABLE . 16 rue de la Cannelière 72110 BONNETABLE . 18 rue de la Cannelière 72110 BONNETABLE . 20 rue de la Cannelière 72110 BONNETABLE . 22 rue de la Cannelière 72110 BONNETABLE . 46 rue Principale 72110 ROUPERROUX LE COQUET
<p><u>Action sociale d'intérêt communautaire</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Maison de l'emploi ou tout autre organisme s'y substituant • PAIO ou tout autre organisme s'y substituant • CLIC ou tout autre organisme s'y substituant • Soutien aux associations d'insertion 	<p><u>actions sociales suivantes :</u></p> <p>Participation au dispositif de la Maison de l'Emploi Sarthe Nord</p> <p>Adhésion à la Permanence Accueil Information et Orientation (P.A.I.O.)</p> <p>Dans le cadre des objectifs fixés par les conventions partenariales avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Sarthe, gestion des :</p> <ul style="list-style-type: none"> - actions prévues aux Contrats Enfance-Jeunesse, - actions du projet « Animation vie sociale », agréé par la CAF, comportant l'animation globale et coordination, et l'animation collective familles (destinées à toutes familles du canton quelle que soit la situation sociale, familiale). 	<p><u>Action sociale d'intérêt communautaire</u></p> <p>Créer et gérer le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) se substituant aux CCAS des communes membres. Mise en œuvre d'un Multi-Accueil dont la gestion pourra être assurée soit directement par la communauté de communes, soit par un tiers (personne morale de droit privé ou public). Mise en place et accompagnement d'actions contribuant au développement social du territoire, au développement d'activités en faveur de l'enfance, de la jeunesse et des</p>

CC Saosnois	CC Pays Marollais	CC Maine 301
		<p>familles, par la gestion directe du personnel nécessaire : prise en charge des Accueils de Loisirs Sans Hébergement les mercredis en période scolaire sur les communes de Bonnétable, Nogent-le-Bernard et Beaufay, prise en charge des Accueils de Loisirs Sans Hébergement pendant les vacances (hors garderies périscolaires, hors Accueils de Loisirs Sans Hébergement en été s'ils sont organisés par d'autres associations du territoire, hors structures d'accueil de la petite enfance autre que le Multi-Accueil Intercommunal et projet futur similaire créé et géré en direct par la communauté de communes).</p>
<p><u>Protection et mise en valeur de l'environnement</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Elimination et valorisation des déchets des ménages et assimilés, • Zone de développement éolien 	<p>Elimination des déchets ménagers et assimilés (collecte, traitement et aménagement de points de collecte)</p> <p>Etude de zone de développement de l'éolien</p>	<p>collecte, élimination et valorisation des déchets ménagers et assimilés mise en place des collectes sélectives, et toutes actions visant à favoriser ou améliorer le tri des déchets création et gestion de plates-formes pour le tri sélectif : déchetterie, et Point d'Apport Volontaire</p>
<p><u>Tout ou partie de l'assainissement</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Assainissement non collectif : . contrôle . réhabilitation des installations d'assainissement non collectif prescrite dans le document de contrôle : gestion du programme d'aide. 	<p>Service Public Assainissement non Collectif</p>	<p>Mise en place d'un Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) Etude de zonage d'assainissement et prise en charge de l'enquête publique relative au zonage d'assainissement au lieu et place des communes membres</p>

CC Saosnois	CC Pays Marollais	CC Maine 301
<p><u>Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et d'équipement de l'enseignement préélémentaire et élémentaire</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Espace social et de loisirs culturels sis à Saint-Vincent des Prés • Espace culturel du Saosnois sis à Mamers situé sur les parcelles cadastrées section AI n° 14-15-16-173 • Programmation culturelle (fonctionnement et investissement) par la diffusion de spectacles vivants, fête de la musique, programmation cinématographique, au 1^{er} juillet 2010 • Ecoles de musique au 1er juillet 2011 (fonctionnement et investissement) • Bibliothèques au 1er janvier 2012 (investissement et fonctionnement) • Accès aux Technologies de l'Information et de la Communication : Cybercentre et Pôle informatique sis à Saint Cosme en Vairais ou toute autre dénomination s'y substituant • Locaux scolaires sis à Saint Rémy des Monts sur la parcelle cadastrée section A n° 758 et sis à Saint Rémy du Val sur les parcelles cadastrées section B n° 918-919 et sis à Saint Vincent des Prés sur une partie de la parcelle cadastrée section B n° 245 suivant le bornage établi le 11 décembre 2006 	<p>Soutien financier à des manifestations ou actions culturelles Sont d'intérêt communautaire les manifestations ou actions culturelles générant une fréquentation intercommunale : Ecole de Musique cantonale, Association des Journées Culturelles en Pays Marollais, Associations organisatrices des festivités des comices</p> <p>Création et gestion d'une Cyber-base</p>	<p><u>Actions d'intérêt communautaire dans les domaines culturel, sportif, éducatif ou touristique :</u> Mise en œuvre ou participation à des actions ou animations culturelles, sportives, éducatives et de loisirs, ponctuelles et/ou exceptionnelles sur le territoire intercommunal, dans le cadre où elles peuvent s'inscrire dans une des compétences de la communauté de communes.</p> <p>Construction et gestion du Centre Intercommunal Mazagran à Bonnétable</p> <p>Gestion d'un service d'enseignement de la musique et de la danse, répondant au schéma départemental de l'enseignement artistique, et toute opération d'investissement y afférant.</p> <p>Prise en charge des bibliothèques de la communauté de communes</p> <p>Mise en œuvre d'une cyberbase dont la gestion pourra être assurée soit directement par la communauté de communes, soit par un tiers (personne morale de droit privé ou public).</p> <p>Premier équipement en matériel informatique, et son entretien, des écoles primaires et maternelles, et des mairies, visant à assurer une répartition équilibrée des accès aux nouvelles technologies</p>

CC Saosnois	CC Pays Marollais	CC Maine 301
Accueil des gens du voyage		Prise en charge de l'aire d'accueil des gens du voyage située à Bonnétable : aménagement, entretien, gestion et suivi.
Fourrière pour les animaux errants	Fourrière animaux errants Adhésion à une association de récupération d'animaux errants	
Soutien aux comices agricoles		Mise en place d'un comice agricole intercommunal en lieu et place des communes membres de la communauté de communes, dont l'organisation sur le territoire et la gestion pourront être assurées soit directement par la communauté de communes, soit par un tiers (personne morale de droit privé ou public).
Réalisation de travaux pour le compte des communes sous la forme de convention de mandat ; prestations de services ; dans le cadre des compétences de la communauté de communes pour les communes membres et en cas de carence de l'initiative privée pour les communes non-membres et les groupements de collectivités limitrophes		
Etablissement et exploitation d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques prévues au I de l'article L1425-1 du CGCT. La communauté de communes pourra adhérer à un syndicat mixte compétent en la matière, sans que cette adhésion ne soit subordonnée à l'accord des conseils municipaux des communes membres visé à l'article L5214.27 du CGCT	établissement et exploitation d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques prévue au 1 de l'article L1425-1 du Code Général des Collectivités locales	établissement et exploitation d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques prévue au I de l'article L1425-1 du Code Général des Collectivités Locales